

**PROJET EOLIEN**  
**AUTRUY-SUR-JUINE & PANNECIERES**  
**COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE**  
**PANNECIERES**  
**30 MARS 2022**

15 avril 2022

COURANT PORTEUR

## La réunion a duré 1h30 et a réuni 10 participants

### Intervenants :

Monsieur BRECHEMIER, maire de Pannecières

Monsieur Maxime FLORIOT, représentant la société ERG.

### Animation :

Madame Paola OROZCO-SOUËL, Courant Porteur.

## Déroulée de la réunion

1. Ouverture
2. Présentation du projet par le porteur du projet
3. Échanges avec la salle
4. Clôture de la réunion

### 1. Ouverture

**Monsieur José BRÉCHEMIER, Maire** de la commune de Pannecières remercie le porteur du projet de sa présence pour présenter le projet et introduit brièvement la réunion publique en rappelant les nombreux échanges qui ont eu lieu entre la municipalité et le porteur du projet. Il affirme également que le projet éolien n'est pas encore décidé. Il donne ensuite la parole au porteur du projet.

**Monsieur FLORIOT**, porteur du projet, présente la société ERG (partie intégrante d'un groupe italien présent dans de nombreux pays et spécialisé en France dans l'éolien et le photovoltaïque) et explique son rôle, en tant que chef de projet, dans le développement du parc. Il insiste sur le fait que le projet n'est pas finalisé en expliquant également que l'installation d'un projet éolien peut mettre beaucoup de temps en raison du nombre d'études préalables nécessaires.

**Paola OROZCO-SOUËL** présente la société Courant Porteur et son rôle d'organisation et d'animation de la démarche de concertation lancée autour du projet à l'étude sur les communes d'Autruy-sur-Juine et de Pannecières. Elle indique aux participants qu'un site Internet sur le projet est en ligne et invite la salle à le visiter pour avoir davantage d'informations sur le projet.

Après avoir expliqué le déroulé de la soirée, **Paola OROZCO-SOUËL** précise qu'elle veillera à ce que la parole de chacun soit respectée, rééquilibrera les temps de parole si nécessaire et rappelle que l'écoute de chaque intervention est nécessaire au débat. Elle précise qu'un compte-rendu de la réunion, établi sur la base d'un enregistrement, sera rendu public notamment sur le site Internet du projet.

Elle indique enfin le déroulé de la réunion, qui débute par une présentation globale du projet par le développeur, chargé ensuite de répondre aux différentes questions.

### 2. Présentation du projet

**Monsieur FLORIOT débute la réunion par une explication des critères qui permettent de choisir un territoire pour l'installation d'un parc éolien.** A l'aide d'une carte, il précise le type de contraintes qu'il est nécessaire de prendre en compte : aéronautiques, de gisement de vent, par rapport aux postes de raccordement au réseau de RTE et aux servitudes de l'armée (ici le GIGN).

Des contraintes environnementales ou paysagères (notamment vis-à-vis des jardins de Méréville), mais aussi liées à la distance aux habitations (500m minimum) et à la route pour éviter les risques de projection ont été évoquées tout comme celles liées aux éventuelles nuisances sonores.

Une fois tous ces éléments pris en compte, le porteur du projet explique qu'il est possible de choisir une zone pour développer un parc éolien. C'est cette démarche qui a permis à la société ERG de confirmer l'intérêt de la zone située entre Autruy-sur-Juine, Thignonville, Pannecières et Estouches.

La zone potentielle pour un projet éolien identifiée dans un premier temps a ensuite été redéfinie pour intégrer la demande du Conseil municipal de Pannecières d'éloigner d'1km toute installation autour de la commune.

**Monsieur FLORIOT explique le travail fait à une échelle microscopique et les études réglementaires de développement** qui permettent de mesurer le gisement de vent, l'impact acoustique, paysager, environnemental, sur l'avifaune et les populations de chauve-souris. Ces études ont pour objectif d'identifier des enjeux pour ensuite éviter autant que possible les impacts du projet.

Il explique dans le détail, à partir d'une carte, les choix effectués notamment en fonction des vents (dominants du sud-ouest), des distances réglementaires aux habitations mais aussi par rapport aux boisements pour protéger les espèces de chauves-souris. C'est en prenant en compte les préconisations des bureaux d'études qu'il a été possible d'envisager l'installation de 6 éoliennes : 3 à Pannecières et 3 à Autruy-sur-Juine. Une discussion avec les propriétaires des terrains ou les exploitants pour décider du meilleur emplacement a ensuite été lancée.

Monsieur FLORIOT conclut sa présentation des contraintes à prendre en compte pour réfléchir à un projet éolien par le fait que le territoire choisi est optimal.

**Concernant l'historique du projet, Monsieur FLORIOT rappelle tous les échanges organisés avec la commune entre 2017 et 2020.** Il raconte comment l'ensemble de propriétaires fonciers et exploitants agricoles ont été rencontrés et explique que le projet a été présenté aux services déconcentrés de l'Etat (DREAL, DDT, Préfecture), à l'armée de l'air et à l'aviation civile.

Fin 2020, la faisabilité technique du site ayant été décrétée, les études de développement ont ainsi été lancées et un mât de mesures a été installé début 2021.

Monsieur FLORIOT indique que la prochaine étape du processus de développement débutera début 2022, avec la réalisation de l'étude d'impacts. Celle-ci définira les impacts précis du parc éolien et permettra de mettre en place les mesures ERC (éviter, réduire, compenser) en vue de constituer le dossier de demande d'autorisation à déposer en préfecture. La réponse de l'administration est attendue pour la fin de l'année 2023.

**Les bénéfices que le parc éolien va apporter à la commune de Pannecières sont également évoqués :**

- Les retombées fiscales de l'IFER seraient autour de 3 500 euros minimums par an.
- Une production électrique permettant de couvrir la consommation d'environ 6100 foyers.
- L'entretien des chemins d'exploitation qui représenterait environ 2 500 euros par an d'économies pour la commune.
- Une enveloppe d'environ 300.000 euros, dans le cadre des mesures d'accompagnement pour soutenir les projets communaux en lien avec le développement durable et la protection de l'environnement.

Pour le développeur, ces montants offrirait beaucoup de possibilités notamment pour faire de la rénovation énergétique des bâtiments, de l'éclairage, des mesures en lien avec le paysage ou le patrimoine, mais aussi pour remettre à neuf des chemins d'exploitation, etc.

**Monsieur BRECHEMIER** intervient pour pointer le manque de retombées fiscales sur les communes de Hauteville et de Sermaise, dont les avantages ont été captés par la Communauté de communes, le département et la région. Il indique sur cette question que tout change d'une Communauté de communes à une autre et précise que les mesures d'accompagnement ne peuvent financer n'importe quel projet mais des projets qui ont un lien réel avec l'environnement.

**Monsieur FLORIOT** explique que les projets concernés par les mesures d'accompagnement peuvent être très variés et propose d'en discuter avec les élus le moment venu. Concernant la fiscalité, il donne l'exemple de communes mobilisées pour obtenir de leur Communauté de communes un versement de la fiscalité de l'IFER.

**Enfin, la concertation mise en place avec la société Courant Porteur est expliquée par Monsieur FLORIOT** qui indique que la démarche a été lancée juste après la phase d'études, c'est-à-dire, une fois la faisabilité du projet avérée.

Ainsi, si des réunions de travail avec les élus de Pannecières et d'Autruy-sur-Juine ont été organisées dès le début du développement du projet, une concertation préalable a été lancée en novembre 2021 dans l'objectif d'informer et de permettre la participation de tous les publics. Aussi, des rencontres avec les habitants des communes concernées par l'implantation du projet ont eu lieu : un atelier de concertation pour travailler sur les scénarii d'implantation a été organisé sur la commune d'Autruy-sur-Juine et une réunion publique était prévue pour toucher les habitants de Pannecières.

Monsieur FLORIOT termine sa présentation globale du projet en abordant les prochaines étapes du projet :

- Finalisation des études et des implantations après la concertation ;
- Dépôt de la demande d'autorisation ;
- Demande de compléments par les services de la préfecture ;
- Recevabilité du projet ;
- Lancement de l'enquête publique pour que tout le monde puisse à nouveau s'exprimer sur le projet éolien final. A cette occasion, les Conseils municipaux des communes concernées devront prendre une délibération. Les communes limitrophes auront également l'occasion d'émettre un avis.
- La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) sera ensuite réunie pour émettre un avis.
- Au regard de tous les éléments et rapports, le préfet donnera enfin un arrêté favorable ou de refus au projet.

Monsieur FLORIOT conclut sa présentation en précisant que la mise en service du parc, en tenant en compte de toutes les étapes, pourrait se faire en 2025, et se dit prêt à répondre aux questions.

Madame OROZCO-SOUËL le remercie et donne la parole au public.

### 3. Échanges avec la salle

#### *Sur la distance aux habitations et les études faune et flore*

**Un habitant de Pannecières** souhaite savoir si la distance de 1km de toute habitation est bien prise en compte dans les scénarii d'implantation envisagés.

**Un participant** souhaite connaître les résultats des études menées sur la faune et la flore et un autre demande des précisions sur l'étendue des recherches.

#### **Réponses du porteur du projet**

Sur les études faune et flore, Monsieur FLORIOT indique que le bureau d'études fait des observations sur une période qui prend en compte les 4 saisons et sur une zone élargie. Toutefois, l'intensité des sorties pour faire des observations décroît si elles sont éloignées du site. Il précise que des spécialistes se relaient pour observer et rappelle que toutes les études seront rendues publiques.

**Monsieur FLORIOT** confirme la distance aux habitations d'1 km et Monsieur BRECHEMIER intervient pour préciser ces éléments par rapport aux habitations de Pannecières mais aussi des communes limitrophes. Il indique les distances suivantes, demandant à chaque fois confirmation au porteur du projet.

- La 1<sup>ère</sup> éolienne se trouve à 2km de Pannecières et à 1 500m d'Estouches.
- La 2<sup>ème</sup> éolienne se trouve à 1300m de Pannecières et 1250m d'Estouches.
- La 3<sup>ème</sup> éolienne se trouve à 1400m de Pannecières et 1300m d'Estouches.

**Madame OROZCO-SOUËL** intervient pour préciser que sur le site Internet il est possible d'accéder au dossier de concertation du projet dans lequel on trouve les informations citées. Elle confirme que tous les documents définitifs seront rendus publics lors de l'enquête publique.

### *Sur la hauteur des éoliennes, leur puissance et l'origine des composants*

**Un personne questionne** le porteur du projet sur la hauteur des mâts et le rapport qui existe avec la puissance des éoliennes.

**Une autre s'inquiète** de la hauteur des éoliennes et cite en exemple les parc éoliens en fonctionnement sur les communes voisines.

**Un participant** indique sa déception face à l'absence de matériel français dans les éoliennes.

### **Réponses du porteur du projet**

#### *La hauteur des éoliennes et leur puissance*

**Monsieur FLORIOT explique** qu'en raison du plafond aéronautique à 175m, les éoliennes ne pourront pas dépasser cette hauteur. La limitation impose une réflexion car les modèles d'éoliennes sont standardisés (150m, 165m, 180m) et les constructeurs ne faisant pas du sur mesure, il faudra ajuster la taille de l'éolienne au terrain. Les éoliennes seront ainsi probablement d'une hauteur de 165m en bout de pale.

Le porteur du projet précise par ailleurs que si les éoliennes peuvent avoir une visibilité importante, les nouveaux modèles ont aussi l'avantage de produire beaucoup plus et d'être plus silencieux parce que les éoliennes tournent moins vite. Aussi, plus elles sont grandes et puissantes plus il est possible de faire des parcs avec un nombre réduit de mâts.

Enfin, Monsieur FLORIOT ajoute dans l'échange que beaucoup de choses sont en rapport avec la puissance, notamment les retombées fiscales.

#### *L'origine des composants*

**Monsieur FLORIOT précise** qu'une éolienne est comme une voiture. Si les pales sont faites dans d'autres pays européens et que si l'assemblage se fait en Allemagne, une grande partie de composants, de l'intérieur d'une éolienne (l'électronique, les roulements à bille, des tronçons de tour, les boulons) sont fabriqués en France (usines à Dijon, à Compiègne).

Il précise qu'il y a deux technologies pour la conception des pales d'éoliennes : soit la fibre de verre (pour la majorité), soit la fibre de carbone (plus recyclable et donc de plus en plus choisie).

#### *Sur la possibilité d'un recours juridique*

**Monsieur BECHEMIER** pose la question de l'éventualité d'un recours contre le projet éolien, précisant ses craintes suite à des discussions avec des maires de communes limitrophes au projet.

**Monsieur FLORIOT** précise que les recours sont systématiques de la part des opposants aux éoliennes. Mais il indique également que si le projet est refusé, c'est ERG qui sera tenté de faire un recours. Dans ces deux cas de figure, le projet pourrait prendre un retard d'un an en moyenne car les recours

impliquent de passer devant le tribunal puis une cour d'appel. Toutefois, précise Monsieur FLORIOT, les délais de la procédure se sont réduits car le passage devant le tribunal administratif a été supprimé

Il indique que les maires des communes limitrophes ont été sollicités et invités à participer à la concertation. Les communes limitrophes aux communes concernées par le projet ont été consultées et il leur a été proposé d'organiser des réunions de concertation et des présentations du projet dans leur propre commune. Certains ont refusé ou n'ont pas donné suite aux invitations au dialogue.

**Monsieur FLORIOT** conclut ce thème en précisant que l'enquête publique aura lieu pour permettre à tout le monde de s'exprimer et qu'il sera toujours disponible pour discuter.

*Sur les chemins d'accès pour l'entretien du parc et les garanties en cas de rachat ou après l'exploitation*

**Un participant souhaite connaître les chemins d'accès** pour l'entretien des éoliennes.

**Monsieur BECHEMIER explique** que tout repose sur les accès par la départementale 97 puis par le chemin de la Pierre. Il affirme qu'aucun chemin ne part du village et souhaite par ailleurs savoir ce qui se passe après la fin de l'exploitation. Il demande ainsi s'il y a une garantie vis-à-vis des propriétaires, vis-à-vis de la commune ?

**Un participant demande si les garanties sont maintenues** en cas de rachat d'ERG par une société étrangère et si les contraintes sont prises en compte par les sociétés étrangères qui viendraient à racheter le parc.

#### **Réponses du porteur du projet**

**Monsieur FLORIOT confirme** que les éoliennes passeront par la départementale 97 et affirme que c'est très bien quadrillé et des chemins existent pour accéder à toutes les éoliennes. Il indique également que pour utiliser un chemin mitoyen, il faut l'accord des deux communes et souhaite anticiper la question. Il se sert de la carte au cours de la discussion pour indiquer les accès aux différentes éoliennes.

**Monsieur FLORIOT précise la réglementation sur le démantèlement** et la remise en état. Les garanties sont listées en amont et impliquent pour le porteur de projet de retirer l'intégralité des éoliennes, fondations comprises. Il assure que tout est inscrit dans la loi et que la loi s'impose à toute société étrangère agissant en France.

Il indique également que les garanties financières sont inhérentes au parc éolien et affirme que le parc éolien est une société en elle-même et qu'en cas de rachat, tous les contrats sont rachetés (contrats avec les propriétaires et exploitants, garanties financières, etc.).

*Sur la durée de vie des éoliennes et le renouvellement du parc éolien*

**Un participant souhaite connaître la durée de vie** du parc éolien et pose la question du renouvellement du parc arrivé en fin de vie.

**Monsieur FLORIOT indique** qu'un parc éolien à une durée de vie de 20 à 25 ans et que tout projet, grâce aux baux signés, peut être renouvelé, soit par l'installation d'une éolienne de puissance équivalente, soit par l'installation d'une nouvelle.

La conversation se porte sur les évolutions technologiques des éoliennes et l'existence d'éoliennes sans pales, produisant de l'électricité par l'action du vent sur le mat. Monsieur Floriot indique que cette technologie n'est pas encore rentable, ne produit pas assez. La discussion porte ensuite sur d'autres technologies, comme les éoliennes cycloniques utilisées dans les territoires ultramarins.

Un échange s'ensuit entre participants et intervenants sur l'origine de l'électricité consommée dans la commune et le réseau géré par la SICAP, l'importance de l'éolienne dans le mix énergétique local et les tarifs au mégawatt.

Un participant s'interroge sur la facture d'électricité et les taxes qu'elle intègre à cause des éoliennes.

Monsieur FLORIOT explique les principes de la CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité), taxe qui apparaît sur la facture du consommateur pour affirmer que l'éolien représente moins de 2 euros par mois et par ménage.

#### 4. Clôture de la réunion

**Paola OROZCO-SOUËL** conclut la réunion en remerciant les intervenants et en indiquant qu'un compte-rendu sera rendu public.

**Monsieur BECHEMIER** se félicite des échanges et remercie les participants pour leur présence et le porteur du projet pour la clarté de la présentation. Il souligne l'absence de mobilisation des habitants de la commune malgré les appels à participer.

**MONISEUR FLORIOT** remercie les participants, pour leur présence et les questions posées.